



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MONTMAGNY MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance régulière tenue le 6 juillet 2026 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

Mme Sarah Bernier,
M. Simon Habel,
M. Denis Laprise,
M. Jean-Claude Giroux,
Mme Ghislaine Litière
M. Jocelyn Thibault

Sous la présidence de M. Daniel Mercier, Maire.

Est également présent : M. Yves Bernard, Directeur général / Greffier-Trésorier.

Une séance de travail s'est tenue le jeudi 2 juillet 2026 au bureau municipal à 18h30. Les documents nécessaires à la séance ont été partagés lors de cette séance de travail.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Daniel Mercier, Maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

2- ASSERMENTATION CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 5, M. JOCELYN THIBAUT

Le directeur général procède à l'assermentation du conseiller nouvellement élu au siège #5, M. Jocelyn Thibault. M. Thibault signe le serment d'intégrité à cet effet.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Ghislaine Litière, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié (modification/s effectuée/s en surbrillance jaune) :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Assermentation : Conseiller poste #5 : M. Jocelyn Thibault
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 16 juin 2026 et de la séance extraordinaire du 17 juin 2026
5. Approbation des comptes

2026-07-01



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

6. Approbation de paiements de factures
 - a) Factures – Groupe PGF – Location niveleuse – 5 741,42 \$
 - b) Factures – Info Page – Téléavertisseur - 76,75 \$
 - c) Factures – Sani-Gear – Nettoyage – Habits feu - 328,14 \$
 - d) Factures – Entreprise Pascal Giroux – Travaux voirie – 2 211,83 \$
 - e) Factures – Alectron – Facture de février 2026 - 3 316,18 \$
7. Correspondance
 - a) Correspondance – Offre de FCM – Demande d'adhésion
8. Administratif
 - a) Administratif – Embauche de Sophie Mercier – DG adjointe
 - b) Administratif – Poste citoyen – CCU – Nouvelles entrevues à effectuer
 - c) Administratif – Emploi étudiant – Été 2026 – Orientation
 - d) Administratif – Modification Règlement sur le zonage et règlement sur la construction – Dernier mouture – Orientation
 - e) Administratif – Achat ordinateur portable + installation logiciel – Directrice générale adjointe
9. Travaux publics
 - a) Travaux publics – Installation de lumière – complexe municipal
10. Incendie et sécurité
 - a) Sécurité – Incendie – Dépôt du rapport 2024-2026
11. Eau potable
 - a) Information –
12. Eaux usées
 - a) Information –
13. Loisirs

Aucun point à souligner à l'ordre du jour
14. Parc des Appalaches
 - a) Information
15. Héritage
 - a) Comité sur l'avenir de l'Héritage – Suivi
 - b) Héritage – Réponse de l'Évêché – Orientation
16. Avis de motion

Avis de motion (2^e) : Règlement 2026-02 : Règlement modifiant le règlement de lotissement 1990-11
17. Adoption de règlement
18. Résolutions diverses
 - a) Résolution – Appui programme Nouveaux Horizons pour Aîné/e/s – Cercle des Fermières



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

- b) Résolution – Approbation de la planification stratégique 2026-2031 – Municipalité de Sainte-Euphémie
- c) Résolution – Demande de modification – PAVL 2026-2027 – Volet Redressement
- d) Résolution – Approbation paiement – Comité de l'Héritage – Repas des nouveaux arrivants
- e) Résolution – Demande au gouvernement fédéral - Service des postes – Service essentiel
- f) Résolution – Retrait certification obligatoire en arboriculture concernant les scies à chaîne

19. MRC – Points à souligner

20. Varia

- a) Varia – Fermeture – bureau municipal – 27 au 31 juillet 2026
- b) Varia – Relocalisation conteneur – Orientation
- c) Varia – Numéro civique demande – Affiche « sortie privée »
- d) Varia – Inspection – Demande de vérification conformité article 5.12.1.2 du règlement de zonage 1990-109 – Entreposage de roulotte

21. Période des questions

22. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 16 JUIN 2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 17 JUIN 2026

2026-07-02

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JUIN 2026

Il est proposé par Simon Habel, appuyé par Sarah Bernier, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 16 juin 2026.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-07-03

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 17 JUIN 2026

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Sarah Bernier, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2026.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



2026-07-04

N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

5- APPROBATION DES COMPTES

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Simon Habel, et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 59 456,70 \$ qui incluent les salaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6- APPROBATIONS PAIEMENTS DE FACTURES

APPROBATION PAIEMENTS – FACTURES

ATTENDU QUE des produits/services ont été achetés/rendus à la municipalité de Ste-Euphémie par le/les entreprise/s suivante/s :

- a) Factures – Groupe PGF – Location niveleuse – 5 741,42 \$
- b) Factures – Info Page – Téléavertisseur - 76,75 \$
- c) Factures – Sani-Gear – Nettoyage – Habits feu - 328,14 \$
- d) Factures – Entreprise Pascal Giroux – Travaux voirie – 2 211,83 \$
- e) Factures – Alectron – Facture de février 2026 - 3 316,18 \$

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Sarah Bernier, et résolu d'autoriser la direction générale à procéder aux paiements de ces factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Je, *Yves Bernard*, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées aux résolutions 2026-07-04 et 2026-07-05.



Yves Bernard, Directeur général

7- CORRESPONDANCE

- a) Correspondance – Offre de la Fédération canadienne des municipalités

Les membres du conseil prennent connaissance de l'offre d'adhésion de la Fédération canadienne des Municipalités. Le conseil municipal ne souhaite prendre aucune action concernant cette demande d'adhésion.



2026-07-06

N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

8- ADMINISTRATIF

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE – MME SOPHIE MERCIER

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris note du départ du directeur général/greffier-trésorier à la fin de 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont procédé à une ouverture de poste, à la mise en place d'un comité de sélection et à un choix de candidatures intéressées concernant le poste de directeur/trice général/e -- Greffier/ère- trésorier/ère;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite assurer une transition entre la nouvelle direction et celle actuellement en poste;

ATTENDU QUE le conseil municipal, sur recommandation du comité de sélection, a procédé au choix d'une candidature en fonction des besoins du poste;

ATTENDU QUE le conseil municipal a élaboré un contrat de travail qui répond aux besoins de la municipalité ainsi qu'à la future candidate;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Sarah Bernier, et résolu ce qui suit :

DE procéder à l'embauche de la candidate retenue par les membres du conseil soit Mme Sophie Mercier au poste de directrice générale/greffière-trésorière adjointe selon les termes du contrat élaboré.

QUE le directeur général actuel procède à sa formation pour les 6 prochains mois en vue de son remplacement au poste de directeur général à la fin de l'année.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Le conseiller Jean-Claude Giroux s'abstient de voter pour cette résolution en raison qu'un membre de sa famille a participé au processus d'embauche au poste de directrice générale (fille).

** Prendre note que le conseiller Jean-Claude Giroux s'est retiré lors de la séance de travail (15 juin 2026) lors de la discussion touchant le choix de la personne à embaucher ainsi que les conditions de travail rattachées au poste à combler.

b) Administratif – Poste citoyen – CCU – Nouvelles entrevues à effectuer

Le directeur général souligne aux membres du conseil qu'un poste est toujours vacant sur le comité CCU (poste citoyen). Le processus d'entrevue pourra reprendre pour les candidat/e/s



N° de résolution
ou annotation

2026-07-07

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

intéressé/e/s qui ont soumis leur candidature. Le conseiller Denis Laprise ainsi que la conseillère Ghislaine Litière se montrent disponibles pour effectuer ces entrevues.

RÉSOLUTION – EMPLOI ÉTUDIANT ÉTÉ 2026 – EEC – ORIENTATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont voté une résolution à la séance régulière du mois de novembre 2025 (# 2025-11-14) afin que la municipalité participe au programme EEC (emploi étudiant Canada);

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été placée sur le site du gouvernement du Canada (emploi étudiant) et sur le site du gouvernement du Québec (emploi étudiant – 36 visites de l'offre) et que la municipalité n'a reçu aucune mise en candidature;

ATTENDU QU'il sera quasi impossible de faire travailler les heures requises pour obtenir le montant de la subvention;

Il est proposé par Ghislaine Litière, appuyée par Jean-Claude Giroux, et résolu ce qui suit :

QUE la municipalité de Ste-Euphémie retire sa demande de financement pour le programme EEC du gouvernement du Canada afin d'éviter d'être pénalisée lors d'une prochaine demande;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

- c) Administratif – Modification Règlement sur le zonage et le règlement sur la construction – dernière mouture – Orientation.

Le directeur général souligne qu'après vérifications dans ses dossiers, les travaux du conseil concernant les modifications à apporter au règlement mentionné en objet ne sont, selon lui, pas complétées. Une suggestion est effectuée par la direction générale afin de vérifier auprès de la MRC que la dernière inspectrice avait fourni la dernière version de travail. Le directeur général s'informerait à ce propos. Pour le moment, aucun avis de motion ne sera déposé concernant ce futur projet de règlement.

2026-07-08

ACHAT – ORDINATEUR PORTABLE ET INSTALLATION DE LOGICIEL – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

ATTENDU QU'une nouvelle directrice générale adjointe a été embauchée et débutera ses fonctions le 13 juillet 2026;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

ATTENDU QU'il y aura trois employé/e/s dans le bureau municipal au cours des prochains mois;

ATTENDU QU'actuellement aucun ordinateur n'est disponible dans la flotte de la municipalité présentement;

ATTENDU QUE la nouvelle DGA a besoin de cet outil de travail pour effectuer les tâches liées au travail de direction générale;

ATTENDU QU'une demande de soumission a été effectuée auprès de l'entreprise 6Tem-Ti au montant de 2 203,32 \$ (Logiciel Office home and Business et ordinateur HP);

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jocelyn Thibault, et résolu ce qui suit :

D'accepter la soumission de l'entreprise 6Tem-ti pour l'achat de l'ordinateur portable et du logiciel pour un montant n'excédant pas 2 250,00 \$;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9- TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION INSTALLATION DE LUMIÈRE EXTÉRIEURE – COMPLEXE MUNICIPAL – ÉCOCENTRE

ATTENDU QUE l'écocentre est toujours officiellement localisé au complexe municipal (cours arrière du bâtiment);

ATTENDU QUE l'utilisation du conteneur a connu quelques enjeux en début de saison;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent encadrer davantage l'utilisation de ce service d'ici sa relocalisation officielle;

ATTENDU QUE le site actuel pourrait être encore utilisé pour des besoins ponctuels;

Il est proposé par Ghislaine Litière, appuyée par Denis Laprise, et résolu ce qui suit :

D'autoriser la direction générale à effectuer des travaux d'installation de luminaire extérieur (avec détecteur de mouvement) ainsi que d'une caméra sur le côté est du bâtiment du complexe municipal. Toutefois cette installation pourra être relocalisée au nouvel écocentre lorsque celui-ci sera complété.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-07-09



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

10- SÉCURITÉ ET INCENDIE

a) Sécurité – Incendie – Dépôt du rapport 2024-2025

Le directeur général transmet aux membres du conseil le rapport produit par le coordonnateur de la sécurité incendie de la MRC, M. Charles Gauthier. Le rapport sera déposé sur le site de la municipalité pour consultation.

11- EAU POTABLE

Aucun point n'est soulevé sous cet item lors de la présente séance.

12- EAUX USÉES

Aucun point n'est soulevé sous cet item lors de la présente séance.

13- LOISIRS

Aucun point n'est soulevé sous cet item lors de la présente séance.

14- PARC DES APPALACHES

Aucun point n'est soulevé sous cet item lors de la présente séance.

15- HÉRITAGE

a) Comité sur l'avenir de l'Héritage – Suivi

Aucune rencontre du comité sur l'avenir de l'Héritage n'a eu lieu au cours du dernier mois.

b) Héritage – Réponse de l'Évêché – Orientation

La direction générale mentionne que la municipalité a reçu une réponse de l'Évêché concernant la demande de la municipalité pour les modifications à l'acte de cession et l'annulation de l'acte de convention. La direction générale propose d'utiliser les heures gratuites non utilisées par notre adhésion à la FQM afin d'obtenir une proposition d'acte de cession (sans conditions) et l'annulation de l'acte de convention. Les membres du conseil se montrent favorables à cette proposition.

Prendre note que le conseiller Jean-Claude Giroux n'a pas participé aux discussions touchant cet aspect lors de la séance de travail.



N° de résolution
ou annotation

2026-07-10

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

16- AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère Ghislaine Litière concernant le projet de règlement 2026-02 (2^e version) modifiant le règlement de lotissement numéro 1990-111.

17- ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement n'est adopté lors de la présente séance.

18- RÉOLUTIONS DIVERSES

RÉSOLUTION – APPUI – DEMANDE DU CERCLE DES FERMIERES DE STE-EUPHÉMIE – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR AINÉ/E/S

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud occupe des locaux dans le complexe municipal de Ste-Euphémie (2^{ème} étage – 220 rue Principale Est);

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières à l'autorisation d'occuper ces locaux par le conseil municipal de Ste-Euphémie sans frais;

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières a formulé une demande de financement d'un projet dans le cadre du Programmes Nouveaux horizons pour aînés pour une somme maximale de 50 000 \$;

ATTENDU QUE la demande effectuée améliorera de façon majeure la qualité d'usage pour les locataires des lieux;

ATTENDU QUE la municipalité est tout à fait favorable à cette demande de programme auprès du PNHPA;

Il est proposé par Simon Habel, appuyé par Sarah Bernier, et résolu ce qui suit :

QUE le conseil municipal de Sainte-Euphémie donne son accord pour la demande de financement et apporte son soutien au Cercle des Fermières de Sainte-Euphémie pour son projet soumis au PNHPA.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-07-11

RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2026-2031 – MUNICIPALITÉ DE STE-EUPHÉMIE

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Euphémie effectue depuis près d'un (1) an, un exercice afin d'établir ses orientations pour les prochaines années;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à des activités afin de solliciter la participation citoyenne pour connaître leur point de vue (sondage, entrevues et rencontre citoyenne);



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

ATTENDU QUE la MRC (Mme Frédérique Boulet et ses collègues) a collaboré conjointement avec la municipalité pour élaborer la planification stratégique;

ATTENDU QUE le document produit reflète un consensus des personnes consultées et un document majeur d'orientation pour la municipalité face aux cinq (5) prochaines années;

Il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Denis Laprise, et résolu ce qui suit :

D'adopter tel que présenté et déposé en séance, le document intitulé « *Planification stratégique 2026-2031 – Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud* »;

QUE la municipalité s'engage à mettre en œuvre les orientations inscrites dans cette planification stratégique;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-07-12

RÉSOLUTION – DEMANDE DE MODIFICATION - PAVL 2025-2027 – VOLET REDRESSEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie totale - Volet Redressement 2021-2024, publié en 2021, prévoyait que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées étaient considérés comme un travail admissible ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, précise désormais que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées ne sont plus considérés comme un travail admissible ;

CONSIDÉRANT QUE faire du pavage sur un chemin en gravier :

- * Améliore la qualité de l'air et la qualité de vie des résidents en réduisant par le fait même la poussière ;
- * Améliore la sécurité routière, la visibilité, la stabilité et l'adhérence ;
- * Réduit le temps d'intervention en cas d'urgence ;
- * Valorise les propriétés et améliore l'accès touristique ;
- * Réduit les coûts d'entretien à long terme, car un chemin en gravier demande un entretien constant de nivelage, d'ajout de gravier, de réparation des nids-de-poule et de gestion du drainage, ce qui occasionne des dépenses d'entretien récurrentes.

CONSIDÉRANT QUE même si l'asphaltage coûte plus cher au départ, il peut réduire les coûts d'entretien sur plusieurs années. Sur un horizon de 10 à 20 ans, plusieurs études montrent que les



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

routes pavées peuvent devenir moins coûteuses pour les municipalités, surtout lorsque le trafic dépasse un certain seuil ;

CONSIDÉRANT QUE les chemins en gravier peuvent causer des dérapages, des projections de gravier et des pertes de contrôle ;

CONSIDÉRANT QUE le pavage améliore la sécurité des automobilistes, cyclistes et motocyclistes ;

CONSIDÉRANT QUE faire du pavage sur des routes gravelées, comme auparavant, permettrait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols et des conditions climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement 2025-2027 ;

Il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Jean-Claude Giroux, et résolu ce qui suit:

QUE le Conseil municipal appuie la demande de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac dans sa demande formelle au gouvernement du Québec visant à modifier le Guide du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, afin de permettre le pavage sur les routes gravelées.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), M. Benoit Charette, à chaque direction régionale du MTMD, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, au député de la Côte-du-Sud, M. Mathieu Rivest et à la MRC de Montmagny.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-07-13

RÉSOLUTION – APPROBATION PAIEMENT – COMITÉ DE L'HÉRITAGE – REPAS DES NOUVEUX ARRIVANTS.

ATTENDU QUE la municipalité a organisé le repas des nouveaux arrivants en collaboration avec le comité de l'Héritage de Sainte-Euphémie;

ATTENDU QUE la municipalité offrait une consommation gratuite pour les nouveaux arrivants et propriétaires installés dans la municipalité;

Il est proposé par Ghislaine Litière, appuyée par Jocelyn Thibault, et résolu ce qui suit :



N° de résolution
ou annotation

2026-07-14

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

D'autoriser la direction générale à procéder au remboursement de 59,00 \$ pour le coût des consommations servies aux nouveaux arrivants lors de l'activité du souper pour les nouveaux arrivants;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION – DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL – SERVICES DES POSTES – SERVICE ESSENTIEL

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité en vertu de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (LQ 2017, C 13);

CONSIDÉRANT QUE ce statut entraîne l'assujettissement des municipalités à de nombreuses lois leur imposant diverses obligations légales nécessaires à l'exercice de leurs fonctions au maintien des services à la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces obligations, les municipalités doivent expédier certains documents officiels dont notamment:

- L'avis d'évaluation et le compte de taxes avant le 1er mars de chaque année (article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, RLRQ, c. F-2.1);
- Le compte des droits de mutations immobilières, exigibles à compter du trente et unième jour suivant son envoi (article 11 de la Loi concernant les droits de mutation immobilière, RLRQ, c. D- 15.1);
- Les avis d'inscription sur la liste électorale, au plus tard le cinquième jour précédant le dernier jour prévu pour la présentation des demandes d'inscription, de radiation ou de correction, ainsi que, le cas échéant, les cartes de rappel d'inscription (article 126 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ, c. E-2.2);
- Les documents devant faire l'objet d'une publication dans un journal diffusé sur le territoire, tels que la liste et l'avis des immeubles en vente pour non-paiement de taxes, les avis publics d'appel d'offres, les avis de tenue d'assemblées publiques, les avis d'entrée en vigueur de certains règlements, ou les avis relatifs à la division du territoire en districts électoraux;
- Les documents devant être transmis par poste recommandée, notamment les résolutions de délégation de compétences, les avis aux propriétaires concernant la date et le lieu de la vente pour taxes, ainsi que certains avis relatifs au rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada joue un rôle crucial dans la capacité des municipalités à respecter ces obligations légales;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

CONSIDÉRANT QUE les conflits de travail qui se cumulent et se succèdent chez Postes Canada affectent gravement la capacité des municipalités à remplir leurs obligations légales et opérationnelles, au détriment des citoyennes et citoyens;

Il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Ghislaine Litière, et résolu ce qui suit :

DE demander formellement au gouvernement du Canada de reconnaître les services de Postes Canada (distribution de colis/courrier) dans les régions non desservies par d'autres compagnies de messagerie comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail;

DE transmettre copie de la présente résolution aux instances suivantes: le Premier ministre du Canada, M. Mark Carney, le député fédéral de la circonscription de Côte-du-Sud—Rivière-du-Loup—Kataskomiq—Témiscouata, M. Bernard Généreux, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M. Samuel Poulin, la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et aux Municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-15

RÉSOLUTION – RETRAIT CERTIFICATION OBLIGATOIRE EN ARBORICULTURE CONCERNANT LES SCIES À CHAINES (TRONCONNEUSES)

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé que, dès le 8 juin 2026, la possession d'un certificat de qualification en arboriculture - travaux au sol sera obligatoire pour toute personne exécutant, pour le compte d'un employeur, incluant une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle ;

ATTENDU QUE cette exigence est démesurée par rapport à la réalité des travaux réalisés par les employés municipaux et qu'une formation adaptée permettrait d'assurer la sécurité des travailleurs à l'emploi des municipalités lorsqu'ils utilisent des outils comme une scie à chaînes ou autres;

ATTENDU QUE cette nouvelle exigence impose un fardeau supplémentaire aux municipalités, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de formation, de coûts, d'organisation du travail et de maintien des services ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé, à plusieurs reprises, à ne pas accroître le fardeau administratif et réglementaire des municipalités et que cette nouvelle obligation apparaît en contradiction directe avec cet engagement ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Denis Laprise, et résolu ce qui suit:

D'APPUYER la Fédération québécoise des municipalités (FQM) formulant la demande au ministre de l'Emploi, M. Jean François Simard, de retirer cette obligation faite aux municipalités, puisqu'elle ne tient pas compte des réalités opérationnelles ni du caractère ponctuel des interventions, et de la remplacer par une mesure mieux adaptée ;

QUE la FQM demande au gouvernement de concevoir et de proposer une formation axée sur la sécurité, adaptée aux besoins des employés des municipalités;

DE transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales M. Samuel Poulin, au ministre du Travail M. Jean Boulet ainsi qu'à la Présidente-directrice générale de la CNESST, Mme Anouk Gagné.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

19- MRC – POINTS À SOULIGNER

M. Daniel Mercier, maire, effectue un retour sur les discussions qu'il y a eu lors de la dernière séance de la MRC.

20- VARIA

FERMETURE DU BUREAU DU 27 JUILLET 2026 AU 31 JUILLET 2026 INCLUSIVEMENT

ATTENDU QUE la période des vacances de la construction engendre une diminution des activités dans plusieurs secteurs économiques et administratifs du Québec;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jocelyn Thibault, et résolu d'entériner la fermeture du bureau municipal pour la période du 27 juillet 2026 au 31 juillet 2026, période des vacances de la construction.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

b) Varia - Relocalisation conteneur à déchets (Roll-off) – Orientation

Les membres du conseil échangent sur les possibilités concernant la nouvelle localisation du conteneur à déchets (Roll-Off) sur le territoire de la municipalité. Ils conviennent que le maintien du conteneur (Roll-off) à son emplacement derrière le complexe n'est pas une avenue à privilégier. Deux autres endroits sont discutés pour sa relocalisation (près de la Station d'eau potable ou près de la station des eaux usées. Le directeur général souligne qu'il a reçu de la documentation à ce propos et

2026-07-16



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

que selon ce qu'il lit la localisation de l'écocentre pourrait se faire près de la station d'eau potable moyennant certaines restrictions. Les membres du conseil souhaitent que la direction générale s'informe officiellement auprès du ministère de l'Environnement afin que la relocalisation de l'écocentre se fasse de façon définitive.

La direction générale procédera à des vérifications officielles avec le ministère.

c) Varia – Numéro civique demandé – Affiche « sortie privée »

Une commande sera placée cette semaine concernant les besoins en signalisation incluant les affiches de numéros civiques.

2026-07-17

RÉSOLUTION – INSPECTION – DEMANDE DE VÉRIFICATION DE CONFORMITÉ ARTICLE 5.12.1.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1990-109 – ENTREPOSAGE DE ROULOTTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud possède un règlement de zonage qui définit les permissions et les interdictions d'usage sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a signé une entente avec la MRC Montmagny pour un service d'inspection municipale qui inclut la vérification de la conformité aux règlements;

ATTENDU QUE la présence de roulottes sur le territoire de la municipalité de Ste-Euphémie pose des enjeux sur le plan de l'aménagement dans certains secteurs de la municipalité (entreposage et utilisation non réglementaire);

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Denis Laprise, et résolu ce qui suit :

DE mandater à la direction générale de la municipalité afin qu'elle donne directive à l'inspectrice de la municipalité de Ste-Euphémie de s'assurer du respect en priorité de l'article 5.12.1.2 du règlement de zonage 1990-109 et qu'elle prenne toute action jugée appropriée et réglementaire pour ramener la conformité sur le territoire de la municipalité;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.



2026-07-18

N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

22- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Ghislaine Litière, et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

La séance est levée à 20h40

Daniel Mercier, Maire

* Je, *Daniel Mercier*, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yves Bernard, Directeur général / Greffier-Trésorier

* Je, *Yves Bernard*, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 6 juillet 2026.

Ce procès-verbal a été ratifié lors de la séance du conseil tenue le 10 août 2026.